

16 juin 1941

67LM1/42

OT m^e 41

67 LN 1/42

**SOCIÉTÉ
NATIONALE**
des
**CHEMINS DE FER
FRANÇAIS**

ORDRE DU JOUR N° 41

Paris, le 16 juin 1941.

AFF.

Mc

UNIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR L'ENSEMBLE DES RÉGIONS

Une nouvelle étape d'unification de la réglementation sera constituée par la mise en vigueur des documents unifiés ci-après :

- **Règlement des signaux** (Titre I du Règlement Général de Sécurité) ;
- **1^{re} Annexe au Règlement des signaux** (Instruction Générale de Sécurité N° 8).

Un Ordre Régional précisera, pour chaque Région, la date d'application de cette étape.

Le Directeur Général,

R. LE BESNERAIS.